



REPUBLIQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



**DISCOURS
DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR JEAN-FRANCOIS NDONGOU,
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA
COOPERATION ET DE LA FRANCOPHONIE**

**A
L'OCCASION DE LA 60^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE L'ONU**

New York, le 19 Septembre 2005

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, votre élection à la **p**résidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue, sans conteste, un moment historique dont le Gabon apprécie la juste dimension, puisque c'est à lui que votre pays succède.

Aussi, par-delà les civilités d'usage, voudrais-je vous adresser les félicitations chaleureuses de la délégation gabonaise, et vous assurer du soutien du Gabon tout au long de votre mandat.

A l'endroit du Secrétaire **g**énéral, je souhaite dire toute ma gratitude pour son immense, courageuse et inlassable action en faveur de la redynamisation et de la revalorisation du système des Nations Unies.

Qu'il me soit **p**ermis de rendre un Hommage mérité au Président de la 59^e session de l'Assemblée générale, Son Excellence Monsieur Jean PING, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie de la République Gabonaise pour sa contribution remarquable en faveur de la réforme de notre Organisation.

L'important document adopté vendredi dernier par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement témoigne de cet effort. Je me réjouis donc, Monsieur le Président, que vous nous ayez invité à axer notre débat sur le suivi des mesures prises par les dirigeants du monde à cette occasion.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, soixante ans après sa création, l'ONU a fait la preuve de sa longévité. Les dysfonctionnements notés ces derniers temps révèlent le besoin de mener plus avant l'indispensable réforme institutionnelle.

Face à ce constat, il me vient cette observation de Montesquieu, je cite « quand une chose bonne a des inconvénients, il vaut mieux supprimer les inconvénients que la chose » fin de citation. L'auteur de L'esprit des lois suggérerait alors qu'il faut distinguer les idéaux de l'entreprise humaine.

Plus qu'une fin en soi, le processus de réforme doit permettre, toutes les fois que cela s'impose, la nécessité d'adapter les Nations Unies aux exigences du temps et aux multiples et complexes mandats qui lui sont assignés.

Dans ce contexte, il nous faut porter une attention toute particulière à l'Assemblée générale. Elle constitue en effet la tribune la plus représentative de la société internationale. Espace par excellence de la coopération, de la négociation et du partage des responsabilités, l'ONU est le dépositaire de la légitimité et de l'autorité morale internationales. Elle participe ainsi de l'idéal d'une « communauté de destin » entre les nations et les peuples du monde.

C'est pourquoi, le Gabon renouvelle son soutien aux initiatives visant une réforme consensuelle du Conseil de sécurité, de sorte que son élargissement procède de la double exigence de la représentativité et de l'efficacité.

Reformée, l'ONU peut alors mieux faire face aux multiples défis qui se posent à l'humanité aujourd'hui, tels

que le VIH/SIDA, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, les conflits armés et la pauvreté.

La pandémie du VIH/SIDA qui affecte indistinctement nations riches et nations pauvres constitue une grave menace pour les pays faiblement peuplés tel que le Gabon.

Plus que jamais, les pays en développement interpellent la communauté internationale pour l'expression effective d'une solidarité agissante afin de circonscrire les pires effets de cette pandémie.

Les expériences vaccinales n'étant pas encore concluantes, celles thérapeutiques étant encore insuffisantes, les efforts doivent être concentrés en faveur de la prévention et de l'accès aux médicaments, conformément à l'accord y relatif conclu dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

A son niveau, le Gabon a pris des initiatives probantes allant de la sensibilisation à la mise en oeuvre de plans d'action tel que le « plan stratégique multisectoriel de lutte contre le Sida », lutte à laquelle s'est personnellement impliquée l'épouse du Chef de l'Etat gabonais, Madame Edith Lucie Bongo Ondimba.

Il faut se féliciter que le document final du Sommet ait réaffirmé l'engagement de la communauté internationale pour combattre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses.

Monsieur le Président,

Il est indéniable que les défis globaux sont multiples et interdépendants. La dégradation de l'environnement est devenue l'une des principales menaces de la vie sur terre. Les conséquences des changements climatiques engendrés par l'activité humaine sont à l'origine de

catastrophes naturelles aux dimensions sans précédent. L'avenir des générations futures s'en trouve ainsi compromis.

C'est dans ce contexte que le concept de « développement durable », qui signifie en fait la « solidarité inter-générationnelle », doit être systématisé pour sous-tendre aussi bien les politiques publiques que privées.

Certes, la Conférence de Stockholm de 1972, ayant conduit à la mise en place du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Sommet de la Terre de Rio en 1992 ou encore la Conférence de Johannesburg en 2002 marquent les étapes importantes d'une prise de conscience plus accrue de la Communauté internationale. Mais nous pouvons et devons mieux faire.

La proposition française visant à créer une organisation des Nations Unies pour l'environnement en complément des mécanismes existants nous paraît, à cet égard, très opportune. Il faudrait en assurer le suivi tel que proposé dans le document final du Sommet.

De même, nous soutenons, suivant une approche intégrée, la démarche de l'Organisation Internationale de la Francophonie en faveur de l'écologie et du développement durable. C'est dans ce sens que le dernier sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004, a adopté un document dit « cadre stratégique décennal » relatif à la bio-diversité et à la protection de l'environnement dans l'ensemble de l'espace francophone.

Devenu patrimoine commun de l'humanité, l'environnement devra faire l'objet d'une coopération internationale plus ambitieuse et plus généreuse qui réduise la fracture entre deux partenaires aux attentes

souvent contradictoires, c'est-à-dire, les pays développés d'une part et les pays en voie de développement d'autre part.

Monsieur le Président,

Que dire de ce « serpent de mer », menace infigurable dont l'ubiquité achève de saper la vigilance et même la répression ? Des pays amis viennent d'en faire la pathétique expérience ; et d'autres hélas, la vivent presque au quotidien. Il faut le dire, le terrorisme a sonné le glas des sanctuaires depuis le 11 septembre 2001.

L'un des points saillants du document final du Sommet de la semaine dernière est la condamnation ferme et sans ambiguïté du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Cela constitue une avancée remarquable qui, j'en suis convaincu, facilitera les efforts de la communauté internationale en vue de l'adoption d'une Convention générale sur le terrorisme international, une tâche à laquelle la 60^e session de l'Assemblée générale devra se consacrer.

Solidaire des efforts de la communauté internationale visant à endiguer ce fléau, le Chef de l'Etat gabonais vient de signer la Convention internationale sur la lutte contre le terrorisme nucléaire.

« Paix à l'intérieur, Paix avec les autres, Paix chez les autres », telle est la tradition dont peut se prévaloir le Gabon, et qui reflète les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Au début du 5^{ème} millénaire, nombreux étaient les pays africains encore en proie à l'instabilité et aux conflits armés. Pour sortir de cette impasse et tendre vers une

Afrique plus stable et prospère, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont mis en place, au sein de l'Union Africaine, des mécanismes tel que le Conseil de Paix et de Sécurité, afin de gérer les crises politiques et les conflits intra-étatiques.

L'objectif visé par les Etats africains est de se donner les moyens d'assurer, par eux-mêmes, leur propre sécurité.

Il est entendu que les mécanismes régionaux ne sauraient indéfiniment se passer ni des accords bilatéraux, ni de la coopération multilatérale, ni de toute autre alliance jugée pertinente.

Vous me permettez à cet égard de saluer la part active prise par les Nations-Unies dans le maintien de la Paix en Afrique, particulièrement en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Soudan. De même, nous notons avec satisfaction la disponibilité de l'OTAN à répondre à l'invitation inédite de l'Union africaine par la voix du Président de la Commission Alpha Oumar Konaré.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit également permis de souligner ici le rôle joué par le Gabon dans tous ces processus de paix qui ont abouti à l'amélioration progressive de la situation sécuritaire du continent.

Le Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, s'est en effet investi pleinement aux côtés de ses pairs africains, dans la résolution des crises en Afrique, en offrant sans relâche ses bons offices ou sa médiation.

La situation actuelle au Soudan, avec le décès tragique du Vice-président John Garang interpelle la communauté internationale tout entière en vue de sauvegarder l'accord de cessez-le-feu signé en janvier 2005, condition nécessaire à la consolidation de la paix. J'invite, pour ce faire, les parties concernées à respecter les engagements pris pour parachever le processus de paix en cours.

En Afrique centrale, nous nous réjouissons de la relative accalmie observée dans les Etats récemment en crise, notamment en République Centrafricaine, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

C'est le lieu ici de saluer l'aboutissement du processus électoral au Burundi, et remercier la contribution des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Afrique du Sud. Le Gabon, qui a apporté sa modeste pierre à cet édifice, encourage humblement les nouveaux dirigeants à faire preuve de clairvoyance politique et de tolérance pour une paix durable.

La décision de créer la Commission de la Consolidation de la paix permettra, à n'en point douter, d'améliorer le dispositif onusien de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Sur le plan économique, la dette faut-il le rappeler, constitue un handicap majeur pour nos pays. En effet, près d'un tiers de nos ressources financières est destiné au règlement de celle-ci. Aussi, attirons-nous, une fois de plus, l'attention de la communauté internationale sur la situation spécifique de l'endettement des pays à revenu intermédiaire tel que le Gabon.

Le Gabon reste en effet, le seul pays en Afrique Subsaharienne classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, donc inéligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ) et ce en dépit des réformes politiques et économiques engagées depuis plus d'une décennie.

L'envolée actuelle des cours du baril de pétrole, la principale ressource du budget de l'Etat gabonais, nourrit davantage une illusion de surplus monétaire et ne concourt pas réellement au financement du développement, puisque le bonus pétrolier sert pour l'essentiel au remboursement de la dette extérieure.

Certes, à la réunion de Gleneagles au mois de juillet dernier, au Royaume-Uni, entérinant la déclaration de Londres du 11 juin 2005, les pays du G8 et d'autres donateurs ont pris d'importants engagements.

Le Gabon souhaite pour sa part, voir lesdits engagements se concrétiser, afin d'accroître les chances de voir se réaliser les objectifs du millénaire pour le développement auxquels mon pays est particulièrement attaché.

Je me réjouis d'ailleurs que le document final du Sommet ait reconnu la nécessité et l'urgence de redoubler d'efforts afin de mettre en oeuvre les objectifs de développement conclus sur le plan international, y compris les objectifs du millénaire pour le développement.

Monsieur le Président,

Au terme de mon propos, je voudrais former le voeu que les travaux de la 60e session de l'Assemblée générale de l'ONU soient un franc succès, pour que, ensemble, nous oeuvrions pour une communauté des

peuples et des nations vivant dans la paix, la sécurité et la stabilité. Puisse Dieu inspirer nos travaux.

Je vous remercie.